

Communiqué de presse:

Jeudi 16 mai 2019

Les places financières sur fond de concurrence: l'accès au marché de l'UE, un facteur clé

Lors de leur conférence de presse annuelle conjointe, l'ABPS et l'ABG ont exposé leur évaluation du positionnement de la Suisse en tant que place de gestion de fortune par rapport à ses principaux concurrents: même si la Suisse fait dans l'ensemble bonne figure en termes de compétitivité des conditions-cadres, des progrès sont encore nécessaires en matière de politique fiscale et de réglementation de la protection des données. Pour conserver sa position de leader, la Suisse doit aussi améliorer en premier lieu son accès au marché de l'UE et stabiliser ses relations bilatérales avec l'UE. Un accord-cadre institutionnel avec l'UE est une condition préalable impérative pour un meilleur accès au marché.

La place de gestion de fortune suisse: beaucoup d'atouts, mais aussi des faiblesses

«Plus de dix ans après la crise financière, la place bancaire suisse a connu une transformation profonde et apporté à cet égard la preuve de sa solidité et de sa capacité d'adaptation», comme l'a expliqué Marcel Rohner, le président de l'ABG, en guise d'introduction. La Suisse reste de loin le leader mondial en matière de gestion de fortune transfrontalière. Cette position n'est cependant pas immuable, car la concurrence que se livrent les places financières en termes de facteurs d'implantation les plus propices à la gestion de fortune est de plus en plus féroce. À cela s'ajoute un environnement extrêmement exigeant du fait de taux d'intérêts persistants bas, de la vigueur du franc suisse et des progrès technologiques rapides – en particulier dans le domaine de la numérisation –, ainsi que de l'absence d'accès aux marchés.

Une comparaison des principales places financières en termes de facteurs pertinents pour la gestion de fortune montre que la Suisse remplit ses devoirs en matière d'application des normes internationales. Et notre pays n'a pas à rougir par rapport à d'autres places financières concurrentes, qui peinent à mettre en œuvre ces normes avec la même rigueur, comme par exemple les États-Unis avec l'EAR. Il importe également d'exploiter systématiquement les marges de manœuvre pour une mise en œuvre efficace au niveau national des prescriptions internationales en matière de capital et de liquidité ainsi que de gouvernance d'entreprise. «Nous voyons un potentiel par une mise en œuvre différenciée et proportionnée pour les banques non systémiques», a poursuivi Marcel Rohner.

En termes de facteurs classiques de localisation et de compétitivité, la place suisse de la gestion de fortune affiche à la fois des forces et des faiblesses. L'efficacité du marché du travail et la qualité élevée de l'infrastructure de la place financière sont autant d'indicateurs positifs. Cette qualité se caractérise par un système juridique stable, une protection des données performante et une forte dynamique d'innovation dans le secteur bancaire. Il existe cependant une marge d'amélioration en matière d'impôt anticipé, de droits de timbre et de compatibilité internationale de la législation sur la protection des données, précise Marcel Rohner.

Un accord institutionnel, condition préalable pour améliorer l'accès au marché de l'UE

Yves Mirabaud, le président de l'ABPS, a souligné l'importance de bonnes relations entre la Suisse et l'UE et a défendu la voie bilatérale, qui a beaucoup contribué à la prospérité de notre pays. Afin de pouvoir poursuivre sur cette voie, les banques privées s'engagent en faveur d'une conclusion de l'accord-cadre institutionnel afin d'asseoir sur un socle plus stable les relations avec l'UE. «Sans accord, les relations avec l'UE continueront à se détériorer comme une route mal entretenue», a souligné Yves Mirabaud.

Il a également rappelé que la signature de l'accord institutionnel était une condition préalable inévitable pour permettre d'améliorer l'accès au marché pour les banques de gestion de fortune. Pour des raisons qui relèvent souvent du protectionnisme, cet accès est aujourd'hui très limité. Les banques suisses de gestion de fortune sont ainsi considérablement lésées par rapport à leurs concurrentes à l'étranger. «Des progrès dans ce domaine dépend la capacité des banques suisses de gestion de fortune exportatrices à servir leur clientèle européenne et à garantir ainsi la préservation des emplois et des recettes fiscales en Suisse», a rappelé Yves Mirabaud avec instance.

Informations complémentaires:

Jan Langlo, directeur de l'ABPS, langlo@abps.ch

Pascal Gentinetta, directeur exécutif de l'ABG, pascal.gentinetta@juliusbaer.com